

SOMMAIRE

Préambule	1
1. DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX.....	1
a - Présentation du territoire :.....	1
b - L'école :.....	1
Effectif 2021-2022 :	2
L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) :.....	2
Les horaires de cours pour les maternelles :.....	2
c - Contraintes et atouts identifiés :	3
Les contraintes :.....	3
Les atouts :.....	3
2. LES OBJECTIFS DU PEDT DE DOUELLE.....	3
a - Les enjeux du projet :	3
b - Les objectifs opérationnels :.....	3
3. LE PILOTAGE DU PROJET.....	4
4. LES SIX AXES DEFINISSANT LE PEDT – CONFORME AU PEDT INTERCOMMUNAL	4
5. MOYENS MIS EN OEUVRE.....	7
a - Organisation chronologique (cf projet pédagogique) :	7
b - Activités périscolaires (exemple de planning annexé) :.....	8
c - Informations aux parents :.....	8
6. EVALUATION (cf Bilan d'enquête de satisfaction)	8
7. ANNEXES.....	9

Préambule

Sur la commune de Douelle, les nouveaux rythmes scolaires ont été instaurés à la rentrée de l'année scolaire 2014/2015.

Le Projet Educatif de Territoire de Douelle pour l'année scolaire 2015/2016 a été conçu sur les bases de l'organisation mis en place dès 2014 et après une première période d'évaluation, puis renouvelé pour la période 2018-2021.

Le PEDT de Douelle s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par le PEDT intercommunal de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et conformément aux engagements pris, les 6 axes définissant le PEDT de Douelle sont identiques au PEDT du Grand Cahors.

En septembre 2020, afin d'améliorer les temps d'accueil périscolaires, la collectivité a mis en place l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) afin de renforcer et de professionnaliser l'équipe d'encadrement. L'ALAE s'inscrit dans le cadre fixé par le PEDT pour assurer une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs dans le respect des missions de chacun.

En novembre 2020, après consultation des parents et des enseignants, le conseil municipal de Douelle a délibéré pour maintenir la semaine de 4,5 jours (non-dérogatoire).

En septembre 2022, la commune a mis en place un « Portail famille » pour les inscriptions des enfants à l'ALAE ; ce portail est commun avec le Grand Cahors pour inscrire les enfants sur les ALSH, tickets sports.

1. DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX

a - Présentation du territoire :

Douelle est une commune d'environ 850 habitants. Elle a intégré la communauté d'agglomération du Grand Cahors en 2014 et bénéficie à ce titre d'une offre d'activités sportives et culturelles élargie.

Douelle est une commune centrée sur son bourg. Les salles communales sont présentes dans un périmètre de 100 mètres autour de l'école. Les enseignants de l'école de Douelle et les intervenants à l'accueil et aux activités périscolaires ont à leur disposition :

- Une bibliothèque associative
- Une grande salle (le foyer)
- Deux salles de moyenne surface
- Deux petites salles.
- Une aire de surface naturelle
- Un jardin pédagogique

b - L'école :

L'école est située au centre du village et constituée d'un seul bâtiment sur deux étages. Elle est en cours de réhabilitation (sécurité incendie, accessibilité PMR, rénovation énergétique). La cour a été réaménagée, réalisation d'un préau et de sanitaires extérieurs et pose d'un terrain synthétique.

Elle regroupe trois classes multiples de la maternelle au CM2.

Une salle de repos/sieste, une salle de restauration, une salle d'activités et une salle de motricité viennent compléter l'infrastructure de l'école.

Effectif 2021-2022 :

L'équipe pédagogique : trois enseignants, une ATSEM, une AESH.

Ecole maternelle (cycle 1) : 25 élèves

Petite section : 8

Moyenne section : 7

Grande section : 10

Ecole élémentaire cycle 2 : 26 élèves

Cours Préparatoire : 8

Cours Élémentaire 1^{ere} année : 10

Cours Élémentaire 2^{eme} année : 8

Ecole élémentaire cycle 3 : 21 élèves

Cours Moyen 1^{ere} année : 9

Cours Élémentaire 2^{eme} année : 12

Soit un **total de 72 élèves**.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) :

Pour lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Temps d'accueil du matin : 7h30 - 8h50
- Pause méridienne : 12h - 13h30
- Temps d'Activité Périscolaire (TAP) maternelle (activité ou temps de repos) : 13h30-14h15
- Pause collation élémentaire : 15h45 - 16h10
- Pause collation maternelle : 16h30 - 17h
- Temps d'Activité Périscolaire (TAP) élémentaire : 16h10 - 17h, sauf le vendredi
- Temps Libre Encadré (TLE)
- Temps d'accueil du soir (au choix : TLE ou approche pédagogique différenciée) 30 min) : 16h30 - 18h45

Pour le mercredi :

- Temps d'accueil du matin : 7h30 - 8h50
- Temps d'accueil : 12h - 12h30

Les horaires de cours pour les maternelles :

- Matin : 9h – 12h
- Après-midi : 14h15 – 16h30

Les horaires de cours pour les élémentaires :

- Matin : 9h – 12h
- Après-midi : 13h30 – 15h45

Soit potentiellement 50 heures hebdomadaire de vie en collectivité

24 heures de temps scolaires et potentiellement 26 heures d'accueil périscolaire.

c - Contraintes et atouts identifiés :

Les contraintes :

- Sans Accueil périscolaire et sans restauration scolaire le mercredi, les familles doivent se rapprocher des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Grand Cahors.
- La mise en place de l'ALAE est conditionnée à une participation des parents (selon QF)
- L'adaptation au « portail famille »

Les atouts :

- Un ALAE avec du personnel qualifié (direction)
- Une école rénovée
- Le portail famille (lien permanent avec les parents)
- Douelle possède **une diversité de salles communales adaptées** et conformes aux multiples activités.
- La **proximité des salles** d'accueil et des lieux identifiés pour les activités périscolaires permettent de **supprimer les contraintes liées aux déplacements** des groupes d'élèves participants.
- L'intégration de la commune à la communauté d'agglomération du Grand Cahors et le voisinage de la ville de Cahors offre un **panel d'activités culturelles (Ludothèque)**.

2. LES OBJECTIFS DU PEDT DE DOUELLE

a - Les enjeux du projet :

- Favoriser les apprentissages en respectant le rythme de chaque enfant, en leur permettant de se reposer entre les temps de classe.
- Permettre à l'enfant de découvrir des activités, de jouer avec ses copains, pour que le temps passé au périscolaire ne soit pas « un temps vide ».
- Renforcer la cohérence éducative en prenant en compte la globalité du temps de l'enfant.

b - Les objectifs opérationnels :

- Garantir des temps de repos pour tous les enfants en fonction de leur âge.
- Garantir une transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Ne pas faire de l'école après l'école en dehors des heures de classe.
- Permettre aux enfants d'avoir des repères dans le temps et dans l'espace.
- Organiser des activités pour les enfants :
 - en répondant à leurs besoins et à leurs attentes
 - en cohérence avec le projet d'école.
- S'appuyer et valoriser les ressources des écoles et de la commune
- Favoriser la reconnaissance éducative de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants.

3. LE PILOTAGE DU PROJET

Mise en place d'un **Comité de Pilotage** constitué :

- Du Maire de Douelle
- Des membres de la commission « affaires scolaires » de la commune de Douelle.
- De la directrice de l'école
- De la direction de l'ALAE
- Des représentants des intervenants
- Des délégués de parents d'élèves

Le comité se réunit à minima 1 fois par an en juin,

Il est force de propositions pour les activités périscolaires.

Il sélectionne les intervenants sur proposition du comité technique.

Il valide le projet pédagogique.

Mise en place d'un **Comité technique** constitué :

- Direction ALAE
- Equipe ALAE
- Intervenants extérieurs
- Elue en charge des TAP

Ce comité sera en charge d'assurer la gestion du PEDT (planification des TAP et temps de coordination). Il se réunira une fois par mois.

Une coordination centralise les informations, harmonise les pratiques et constitue les plannings :

Direction ALAE :

Mairie de Douelle, rue de l'église 46140 Douelle

Tel : 05 65 20 02 02

Port. : 06 71 92 80 71

Courriel : alaedouelle@gmail.com

4. LES SIX AXES DEFINISSANT LE PEDT – CONFORME AU PEDT INTERCOMMUNAL

- ✓ **Aménager des espaces** à disposition des enfants lors des temps de garderie et des activités périscolaires : espaces intérieurs et extérieurs.
- ✓ **Améliorer les conditions d'emploi et renforcer la formation**, l'accompagnement des personnes qui participent à l'encadrement des enfants.
- ✓ **Organiser les temps de vie quotidienne des enfants en cohérence avec leurs besoins selon les âges** : l'accueil du matin, la sieste ou le temps calme, les jeux dans la cour, l'étude, le goûter, le temps de repas....

- ✓ **Mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique en fonction des projets** : des jeux, des livres, des fournitures fongibles, des équipements...
- ✓ **Instaurer une coordination** afin d'accompagner les acteurs et les projets d'accueil périscolaire et assurer la continuité éducative.
- ✓ **Proposer des activités ponctuelles** en fonction des projets d'accueil périscolaire

➤ **1^{er} axe :**

Aménager des espaces à disposition des enfants lors des temps de garderie : espaces intérieurs et extérieurs.

- Garantir 1 accès intérieur dans l'école.
- Aménager les espaces intérieurs permettant des activités en autonomie.
- Aménager les espaces extérieurs pour y jouer, vivre ensemble et se reposer.

Lors de ces temps d'accueil, les enfants ont notamment accès à une salle aménagée afin :

- d'être au chaud et au sec.
- d'avoir accès à des espaces de jeux, de lecture, de dessin, qu'ils peuvent investir en autonomie.
- de se reposer, d'être tranquille.
- L'aménagement de la cour de l'école est un des principaux leviers pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, nous y trouverons :
- des espaces pour s'asseoir, discuter, être tranquilles
- des espaces pour jouer.
- des espaces pour permettre aux petits et aux grands, aux filles et aux garçons de jouer ensemble mais sans se gêner.

➤ **2^{ème} axe :**

Améliorer les conditions d'emploi et renforcer la formation, l'accompagnement des personnes qui participent à l'encadrement des enfants.

Le personnel qui travaille avec les enfants au sein de l'école assure, de fait, une fonction éducative auprès des enfants. Les agents auront :

- accès à de la formation.
- la possibilité d'agir en réseau et accès à de la ressource.

Il s'agira en priorité de :

- Étudier les temps de travail des agents globalement sur l'année.
 - ✓ Proposer des temps de travail choisis.
 - ✓ Éviter l'intensification du temps de travail grâce à une meilleure répartition du travail.
- Mettre en place un plan de formation.

Au-delà de la mise en œuvre de formations externes s'inscrivant dans une démarche de formation continue et/ou qualifiante, il sera intéressant :

- ✓ d'accompagner les personnels dans la mise en œuvre de projets liés à l'organisation de l'accueil périscolaire : aménagement des espaces, consultation des enfants, ...
- ✓ de permettre la mise en réseau des personnels en organisant des temps d'échange et de partage à l'échelle du territoire intercommunal.

➤ **3^{ème} axe :**

Organiser les temps de vie quotidienne des enfants en cohérence avec leurs besoins selon les âges : définition d'un projet pédagogique de l'accueil périscolaire.

La vie quotidienne des enfants durant le temps périscolaire s'organise avec eux et les personnes qui les encadrent. Cette organisation repose sur les principes suivants :

- ✓ La garderie du matin, midi et soir bénéficie d'un espace intérieur et extérieur aménagé, avec un accès libre et autonome.
- ✓ Le repas est défini comme un moment privilégié d'échange, de convivialité et d'éducation pour les enfants et les adultes.
- ✓ Après le repas, la sieste est organisée pour les 2-4 ans (1h30 à 2h) avec un réveil échelonné et un temps calme pour les maternelles qui ne font pas la sieste.
- ✓ Après le temps de classe de l'après-midi, un goûter est organisé, encadré, moment de transition avant l'étude/ou la garderie/ou les activités.

➤ **4^{ème} axe :**

Mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique en fonction des projets d'accueil périscolaire.

Du matériel mutualisé est mis à disposition afin de permettre la mise en œuvre des projets d'accueil périscolaire comme par exemple :

- ✓ des livres,
- ✓ des jeux,
- ✓ des fournitures fongibles,
- ✓ du matériel spécifique en fonction des activités.

Nous nous efforcerons de mutualiser, autant que possible, le matériel, le mobilier, les espaces pour la réussite des projets d'accueil périscolaire. Cette mutualisation fera l'objet d'un suivi et d'une formalisation.

➤ **5^{ème} axe :**

Instaurer une coordination afin d'accompagner les acteurs et les projets pédagogiques des accueils périscolaires et assurer la continuité éducative.

La coordination occupe une place déterminante en exerçant les fonctions suivantes :

- ✓ Accompagner la définition, le suivi et l'évaluation du PEDT communal en cohérence avec le PEDT intercommunal.
- ✓ Faire le lien avec les Projets d'école.
- ✓ Animer des espaces de construction collective et de médiation entre les acteurs.
- ✓ Coordonner les activités.
- ✓ Garantir le bon usage du matériel mis à disposition des équipes.

- ✓ Assurer une fonction de veille et d'analyse des besoins et d'évolution de l'existant.
- ✓ Animer le comité d'évaluation et de suivi.

➤ **6^{ème} axe :**

Proposer des activités ponctuelles en fonction des projets d'accueil périscolaire.

Des activités sont mises en œuvre durant les temps d'activités périscolaires dans une logique de ressource partagée. Nous nous efforcerons notamment à:

- ✓ Accompagner la création et mettre en place un suivi des bibliothèques existantes au sein des écoles : support d'animation autour du livre et accès libre aux livres.
- ✓ Mettre en place des actions d'éducation à l'environnement : autour du repas (tri des déchets, lutte contre le gaspillage, kit goûter...), autour des espaces naturels (projet jardins), autour du patrimoine.
- ✓ Accompagner l'expression des enfants : création d'un journal, animation d'un conseil d'enfants, reportage « photos »....
- ✓ Accompagner l'animation des « ludomobiles » pour soutenir le jeu sous toutes ces formes dans les écoles.
- ✓ Mettre en place des activités d'initiation ou de découverte de pratiques sportives ou artistiques

5. MOYENS MIS EN OEUVRE

a - Organisation chronologique (cf projet pédagogique) :

La demi-journée supplémentaire d'enseignement a été fixée **le mercredi matin**.

Dans le respect des rythmes biologiques des enfants et en accord avec les enseignants et après enquête faite auprès des familles en novembre 2020, **une organisation différenciée pour les maternelles et les primaires** est mise en place.

Les maternelles :

- L'accueil et les activités périscolaires ont lieu après le déjeuner, de 13h30 à 14h15, pour permettre la période de sieste pour les petites et moyennes sections et un réveil en présence de l'ATSEM.
- Cette période ayant lieu en mi-journée, elle est constante sur 4 jours
- Fin des cours à 16H30 pour une prise de goûter.

Les primaires :

- L'accueil et les activités périscolaires ont lieu en fin de journée, de 15h45 à 17h afin de permettre une sortie « anticipée » pour les enfants ne participant aux activités périscolaires.
- Instauration d'une étape de transition entre périodes scolaires et périscolaires permettant la prise de goûter éventuelle **avec espace réservé au goûter**
- Les activités périscolaires ont une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure pour permettre une mise en place et un déroulement adapté de l'activité.

- Les activités ont donc lieu sur 3 jours : lundi, mardi, et jeudi. Le vendredi une période de loisirs encadrés permet les départs anticipés.
- Pour permettre aux enfants de ne « rien faire » ou sortir avant 17h, un **espace autonome encadré se substitue aux activités.**
- **Instauration d'une pause goûter éventuelle après les activités périscolaires (choix des enfants et toujours avec un espace réservé au goûter)**
- Une approche pédagogique différenciée est possible pour les enfants du cycle 1 et 2 pendant l'accueil périscolaire après 17h sur 3 jours : lundi, mardi, et jeudi.

b - Activités périscolaires (exemple de planning annexé) **au choix des enfants** :

La commune propose une diversité d'activités périscolaires gratuites.

- Les enfants sont inscrits pour une période de « vacances scolaires à vacances scolaires » à partir d'un planning d'activités préétabli.
- Les enfants ne souhaitant pas participer aux activités préétablies peuvent prendre place au sein d'un groupe « **temps de loisirs encadrés** » où l'enfant choisi au moment, le loisir qui l'intéresse : lecture, peintures, dessins, jeux de société, badminton, basket, ping-pong, etc.
- Pour ceux qui ne veulent « rien faire » un espace autonome encadré leur est réservé.
- Les groupes formés pour les activités périscolaires sont volontairement restreints et encadrés par l'animateur et des accompagnants bénévoles.

c - Informations aux parents :

Le comité de pilotage s'engage à rassembler les parents d'élèves, les délégués de parents d'élèves pour une réunion annuelle de présentation et d'évaluation des accueils et activités périscolaires.

6. EVALUATION (cf Bilan d'enquête de satisfaction)

Le comité de pilotage met en place des **outils d'évaluation** permettant d'interroger les élèves, leurs parents et les intervenants sur le bien-fondé de l'organisation, la qualité de l'accueil et activités périscolaires :

- **Un questionnaire auprès des élèves** (annexé), à l'oral pour les plus petits et à l'écrit pour les plus grands
- **Un questionnaire aux parents**
- **Evaluation par entretien des intervenants** après chaque période « vacances à vacances ».

7. ANNEXES

- Le bilan de l'enquête de satisfaction
- Le projet pédagogique de l'ALAE
- Le règlement intérieur de l'ALAE
- Un tableau de programme des activités périscolaires
- Les grilles encadrants/enfants.